

## AVANT-PROPOS

Le présent guide fournit des renseignements sur le PDME, le Programme de développement des marchés d'exportation, lequel constitue l'un des principaux outils de promotion commerciale du ministère des Affaires extérieures (MAE). Le Programme est géré par la Direction des programmes d'exportation et d'investissement du ministère des Affaires extérieures et mis en oeuvre conjointement avec Industrie, Sciences et Technologie Canada. Le PDME offre de l'aide aux entreprises canadiennes afin de leur permettre d'entreprendre divers genres d'activités de promotion de l'exportation ou de participer à de telles activités. Le PDME couvre les projets mis en marche par l'industrie et les projets parrainés par le gouvernement. L'une des principales caractéristiques du Programme est le partage avec l'entreprise privée des risques financiers que représente le développement de marchés internationaux.

Si votre entreprise satisfait aux critères généraux d'admissibilité décrits au premier chapitre ainsi qu'aux exigences particulières des activités qui vous intéressent plus particulièrement, telles qu'expliquées au chapitre 2, vous pourriez souhaiter présenter une demande. Mais avant de le faire, veuillez lire attentivement le chapitre 2 de ce guide qui explique, entre autres, les exigences en matière de rapports et de remboursement. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires et des formulaires de demande auprès de votre Centre du commerce international listé dans la dernière partie de ce guide. Notez que ces centres sont installés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Ce guide, qui ne se veut qu'un document d'orientation, pourra être modifié.

Les décisions finales sur l'admissibilité et l'interprétation des critères appartiennent aux agents du MAE qui sont chargés d'évaluer les demandes.